

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE D'ACTION DÉCLINÉE EN GRANDS ENJEUX  
ELABORATION D'UN  
SCHÉMA COMMUNAUTAIRE  
DES DÉPLACEMENTS

Liffré ≡ Cormier  
COMMUNAUTÉ

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



# SOMMAIRE

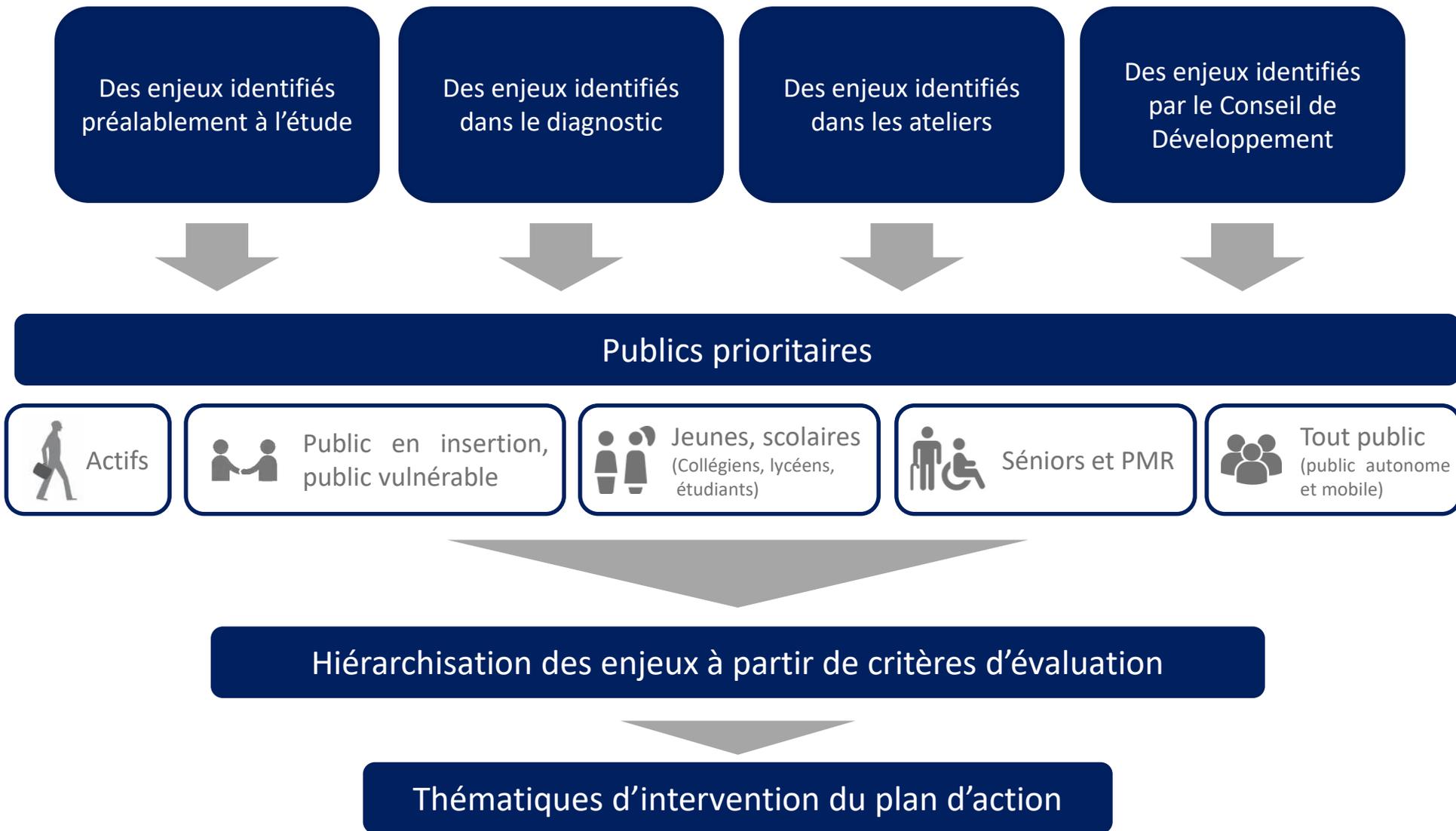
- |   |   |
|---|---|
| 1. LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE          | 3 |
| 2. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE | 6 |

# 1

## LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

# Identification des **GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE** en matière de mobilité par public en fonction des différentes contributions apportées

VALIDATION PAR LE COMITÉ TECHNIQUE



# Les GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE en matière de mobilité

## Enjeux proposés

*Ce qu'il faut faire, au regard de qu'il y a à perdre ou à gagner d'important*

 **Développement d'alternatives** (économique, écologique et sociale) au tout-voiture pour les mobilités récurrentes et obligées (emploi, formation, scolarité)

 **Renforcement de l'accessibilité** aux services et équipements structurants pour le territoire (dans et hors du périmètre communautaire) :

- **Commerces** : commerces de proximité, marchés de centre-bourg et zones d'activités commerciales,
- **Equipements culturels, sportifs,**
- **Equipements de santé,**
- **Transports** (pôles de déplacement à destination de Rennes et Fougères)

 **Maintien de la qualité de vie** et renforcement de l'**attractivité du territoire** pour les ménages, les entreprises, les visiteurs

 **Adaptation des offres de mobilité aux évolutions à venir** – internes ou externes, connues ou inconnues (changement de pratiques, contraintes économiques et écologiques, conséquences de l'ouverture du lycée)



## Publics prioritaires proposés



## Priorité

	Actifs	1	
	Jeunes, scolaires	1	Le public scolaire primaire est de la compétence des communes
	Public en insertion socioéconomique	1	
	Tout public	2	
	Public en insertion socioéconomique	1	
	Publics non mobiles mais autonomes	1	
	Publics non autonomes		A croiser avec les autres politiques sectorielles
	Tout public	2	
	Actifs, entreprises	2	
	Visiteurs, touristes	2	
	Tout public	3	
	Jeunes, scolaires	3	
	Actifs, entreprises	3	

# 2

## HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE

## LÉGENDE DES TABLEAUX DE SYNTHÈSE

### Orientations stratégiques et objectifs généraux

#### Orientations stratégiques:

Les engagements de la Collectivité : ce qu'on veut et peut faire (cap, vision à moyen/long termes).

#### Objectifs généraux :

Priorités à court terme (et enjeux auxquels les objectifs répondent)

### Hiérarchisation des actions selon son niveau de priorité :



Priorité « forte »



Priorité « moyenne »



Priorité « faible »

### Enjeux proposés



Développement d'alternatives au tout-voiture



Renforcement de l'accessibilité aux services et équipements structurants pour le territoire



Maintien de la qualité de vie et renforcement de l'attractivité du territoire



Adaptation des offres de mobilité aux évolutions à venir

### Impact financier :



Impact financier fort



Impact financier relatif

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Prio- rité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux  [La collectivité s'engage à ..]	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>1. Maintenir et développer les offres de TC existantes de manière équitable entre les communes, que ce soit à l'échelle du territoire communautaire (mobilité intra-communautaire) ou depuis et vers Rennes, Fougères et Vitré (mobilité extracommunautaire)</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenir le niveau et la qualité de l'offre</b> existante du réseau Illenoo depuis et vers Rennes et Fougères : irrigation du territoire, cabotage, fréquence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région</b></li> </ul>	?	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amélioration de l'offre de transport des lignes du réseau Illenoo</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Tarifification accessible</b> et harmonisée à l'échelle du territoire régional</li> <li>○ <b>Amplitude du service</b> à destination et en provenance des grands pôles (Rennes / Fougères), et ce en lien avec les équipements métropolitains et la ligne B du métro ;</li> <li>○ <b>Localisation et nombre de point d'arrêts</b> sur le territoire (ex : desserte des centres de formation, tel que Agr'equip à la Bouëxière) ;</li> <li>○ <b>Remise en service d'une ligne de transports interurbains vers Vitré</b> (ex : expérimentation sur la ligne scolaire St-Aubin – Livré – Vitré qui pourrait être ouverte aux commerciaux) ;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région</b> (en concertation avec LCC)</li> </ul>	?	<b>Schéma Régional de Desserte</b> en cours d'élaboration
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser les mobilités intercommunales</b> afin de faciliter l'accès des publics prioritaires (publics en insertion socioéconomique, publics autonomes mais non mobiles) aux services, aux activités commerciales, sportives et culturelles du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>LCC</b></li> </ul>	€€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser la desserte en transports en commun de Livré-sur-Changeon</b> (seule commune ne disposant pas d'un accès au réseau de transports en commun interurbains), pour les déplacements « obligés » (domicile-travail, domicile-étude), sur une ligne de transports interurbains Saint-Aubin-du-Cormier / Vitré (ou le cas échéant, par extension de la ligne 9b)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région</b> (en concertation avec LCC)</li> </ul>	?	
	 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser la desserte en transports en commun des communes de Liffré-Cormier Communauté rattachées au futur lycée</b> vers Liffré, pour les déplacements domicile-étude mais aussi pour les déplacements non-obligés des lycéens et des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région</b> (dans le cadre de l'aménagement de la gare routière)</li> </ul>	?	
	 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Au terme de la DSP (juillet 2020), organiser le rabattement de la ligne 4B vers Liffré (au lieu de Mouazé)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Région</b> (en concertation avec LCC)</li> </ul>	?	

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Prio-rité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux [La collectivité s'engage à ..]	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>2. Développer l'intermodalité pour les déplacements de/vers Rennes et Fougères</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la desserte du territoire par la ligne Express Rennes-Fougères, via un arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région, Commune, LCC</li> </ul>	€€	L'ACI est inscrit au Contrat de Territoire
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le partage modal de la voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département, LCC, commune</li> </ul>	€€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le cheminement des piétons et des cyclistes vers les points d'arrêt des bus et les aires de covoiturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région, Communes (en concertation avec LCC)</li> </ul>	€€	Obligation de mise aux normes d'accessibilité du mobilier urbain et de l'espace public (loi du 11/02/2005)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager des places / des aires de stationnement pour les voitures et vélos à proximité des arrêts de car Illeneo et des aires de covoiturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département ou communes selon la voirie</li> </ul>	?	Obligation légale de réalisation d'itinéraires cyclables lors de la rénovation ou de la création de voies urbaines (article L. 228-2 du code de l'environnement)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accessibilité des habitants vers le réseau ferré desservant les territoires voisins (ex: depuis La Bouëxière vers Servon ou Chateaubourg)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Région, LCC</li> </ul>	?	

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Prio-rité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux <i>[La collectivité s'engage à ..]</i>	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>3. Encourager la pratique du covoiturage</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage pour les déplacements obligés</b> (travail, étude, formation), en améliorant l'information, la signalétique, la mise en relation des covoitureurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC / Région / Covoiturage + / Mktic / employeurs</li> </ul>	€	Une incitation introduite dans le code des transports par la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage vers les centralités du territoire</b>, pour les motifs non obligés (courses, loisirs...), en améliorant l'information, la signalétique, la mise en relation des covoitureurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC / Région / Covoiturage + / Mktic / associations</li> </ul>	€	
<b>4. Sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs » (marche à pied, vélo, VAE...)</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer un réseau de cheminements adaptés aux modes actifs</b> entre chaque commune et au moins une centralité, voire entre les centralités elles-mêmes (ex : Liffré / La Bouëxière).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> <li>• Département ou communes selon la voirie</li> <li>• Inter-EPCI</li> </ul>	€€€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibiliser et promouvoir la pratiques des modes actifs</b> (sensibiliser sur les questions de sécurité, mettre à disposition des vélos / VAE...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> </ul>	€€€	

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Prio-rité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux <i>[La collectivité s'engage à ..]</i>	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>5. Optimiser l'accès aux sites et équipements de loisirs et de tourisme</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer, via du covoiturage de proximité, la desserte des équipements culturels et sportifs du territoire afin de permettre aux jeunes d'y accéder en autonomie pour leurs pratiques de loisirs (après l'école / vacances scolaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LCC / Région / Covoiturage + / associations</li> </ul>	€	
Selon politiques sectorielles		<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager, dans le cadre des politiques sectorielles, le développement d'une offre de transport « nocturne » pour se déplacer vers les agglomérations proches (Rennes, Fougères) pour des activités de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LCC</li> <li>Covoiturage +</li> </ul>	€	

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Prio-rité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux <i>[La collectivité s'engage à ..]</i>	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>6. Faciliter les déplacements domicile-travail des actifs qui résident et/ou travaillent sur le territoire</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer l'accès aux sites d'emplois les plus importants du territoire</b> (ZAE, principaux employeurs : Canon, 11<sup>ème</sup> RAMA, centre Rey Leroux, Plateforme Lidl...) <b>par des modes alternatifs à la voiture individuelle</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> <li>• <b>Covoiturage + / Mktic / entreprises</b></li> </ul>	€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposer des solutions de mobilité aux actifs ayant des horaires atypiques</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Entreprises / Covoiturage + / Mktic</b></li> </ul>	€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle</b> pour les déplacements sur le territoire et vers l'extérieur du territoire (covoiturage, autopartage...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> <li>• <b>Covoiturage +</b></li> <li>• <b>Entreprises</b></li> </ul>	€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibiliser les entreprises afin d'encourager les salariés à réduire l'utilisation individuelle de la voiture et à privilégier des solutions alternatives</b> (ex : PDE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>LCC / entreprises / Covoiturage + / Mktic</b></li> </ul>	€	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'obligation réglementaire car hors PTU (Périmètre de Transport Urbain) mais un Plan de Mobilités qui est un outil au service des entreprises et des salariés</li> <li>• Veille sur les suites des Assises de la Mobilité, qui ont porté sur la mobilité du quotidien et sur les nouvelles solutions de mobilité, et qui devrait mener à la future loi d'orientation des mobilités.</li> </ul>

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Priorité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux [La collectivité s'engage à ..]	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>7. Optimiser les déplacements quotidiens</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des <b>solutions pour limiter les déplacements</b> et « <b>sédentariser</b> » les actifs du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>LCC</b> En lien avec la politique de développement économique</li> <li><b>AUDIAR</b></li> </ul>	€€€	Réforme du code du travail du 22 septembre 2017 concernant le travail à distance (article 21 de l'ordonnance 3 Prévisibilité et sécurisation des relations de travail)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des <b>services de proximité permettant de limiter les déplacements</b>, notamment pour les publics prioritaires (insertion socioéconomique, non mobiles mais autonomes ou non autonomes – enfants, PMR...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Projet de territoire / politiques sectorielles</b></li> </ul>	€	
<b>8. Améliorer l'accessibilité à la mobilité</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Inform</b>er sur les solutions de mobilité existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Région</b> (BreizhGO, plateforme de covoiturage)</li> <li><b>LCC</b></li> </ul>	€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à assurer la <b>continuité de la chaîne des déplacements des Personnes à mobilité réduite</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Région</b> (AdAP)</li> <li><b>LCC</b> En lien avec politique sectorielle</li> <li><b>Communes</b> (dans le cadre de travaux de voirie)</li> </ul>	€€€	Obligation de mise aux normes d'accessibilité des transports collectifs (loi du 11/02/2005)

# HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Prio-rité	Enjeux proposés	Orientations stratégiques et objectifs généraux [La collectivité s'engage à ..]	Compétences / partenariats	Impact financier	Obligation légales, cadre réglementaire
<b>9. Améliorer la mobilité des publics vulnérables (personnes sans véhicules, isolées, enclavées)</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diminuer les freins économiques à la mobilité « obligée »</b> (emploi, formation, scolarité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> <li>• CCAS</li> </ul>	€€€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner ces publics vulnérables pour faciliter l'utilisation des transports</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> <li>• Covoiturage + / Mktic / Rézopouce / Communes / associations</li> </ul>	€	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faire connaître les prestations assurées par les associations d'aide à la personne</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> </ul>	€	
<b>10. Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evaluer le schéma communautaire des déplacements</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LCC</li> </ul>	€	